

ROQUEBRUNE

Rapport de Présentation

- SOMMAIRE -

1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**

- II - ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
 - II-1 MORPHOLOGIE DU SITE**
 - II-2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL**

- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

- I - LES CONTRAINTES**

- II - LES ENJEUX**

- III - CHOIX DES ZONAGES**

- IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**
 - Préconisations**
 - Dispositions générales**

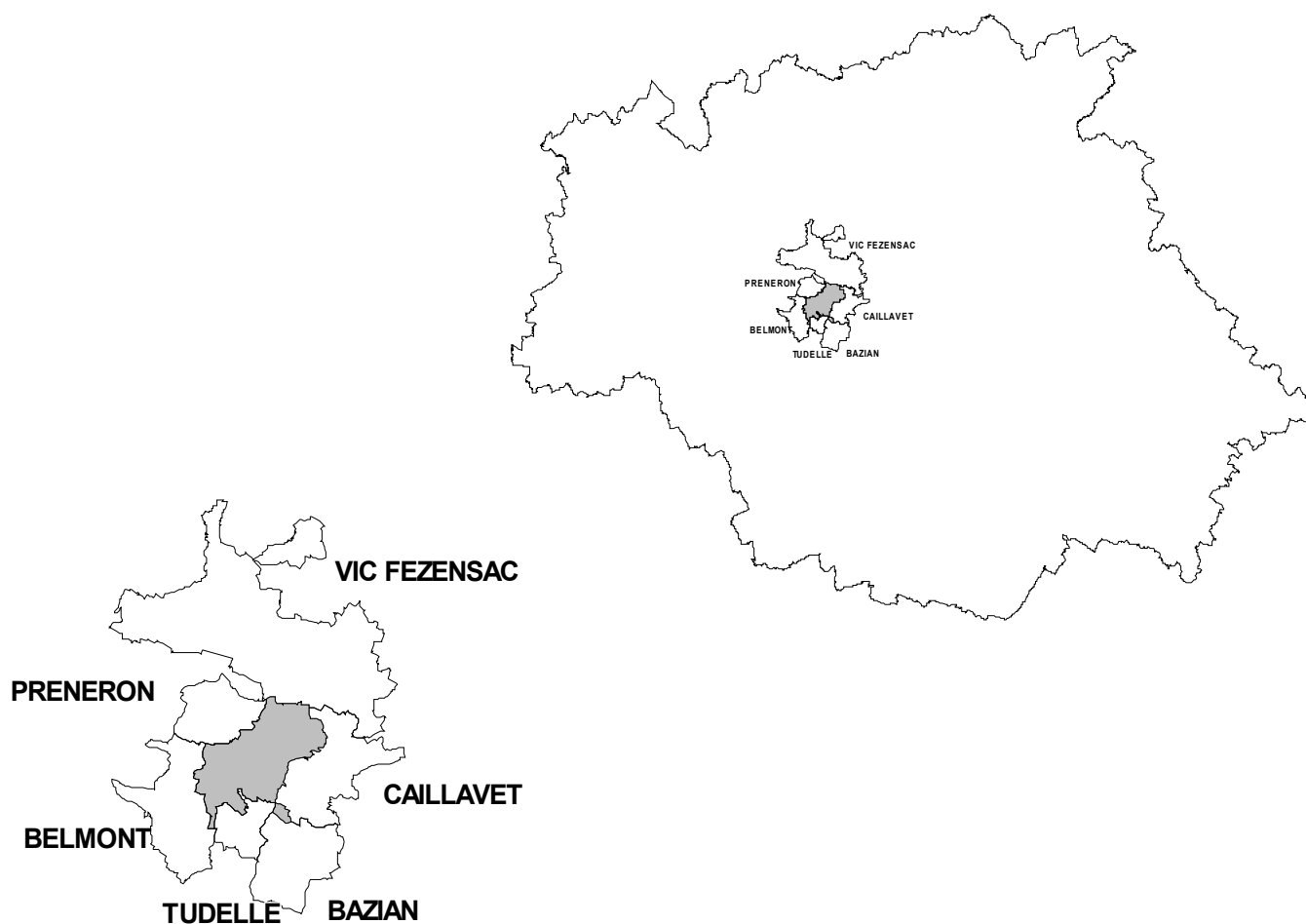
- V- SECURITE**

- VI - VUE EN RELIEF DU TERRITOIRE COMMUNAL**

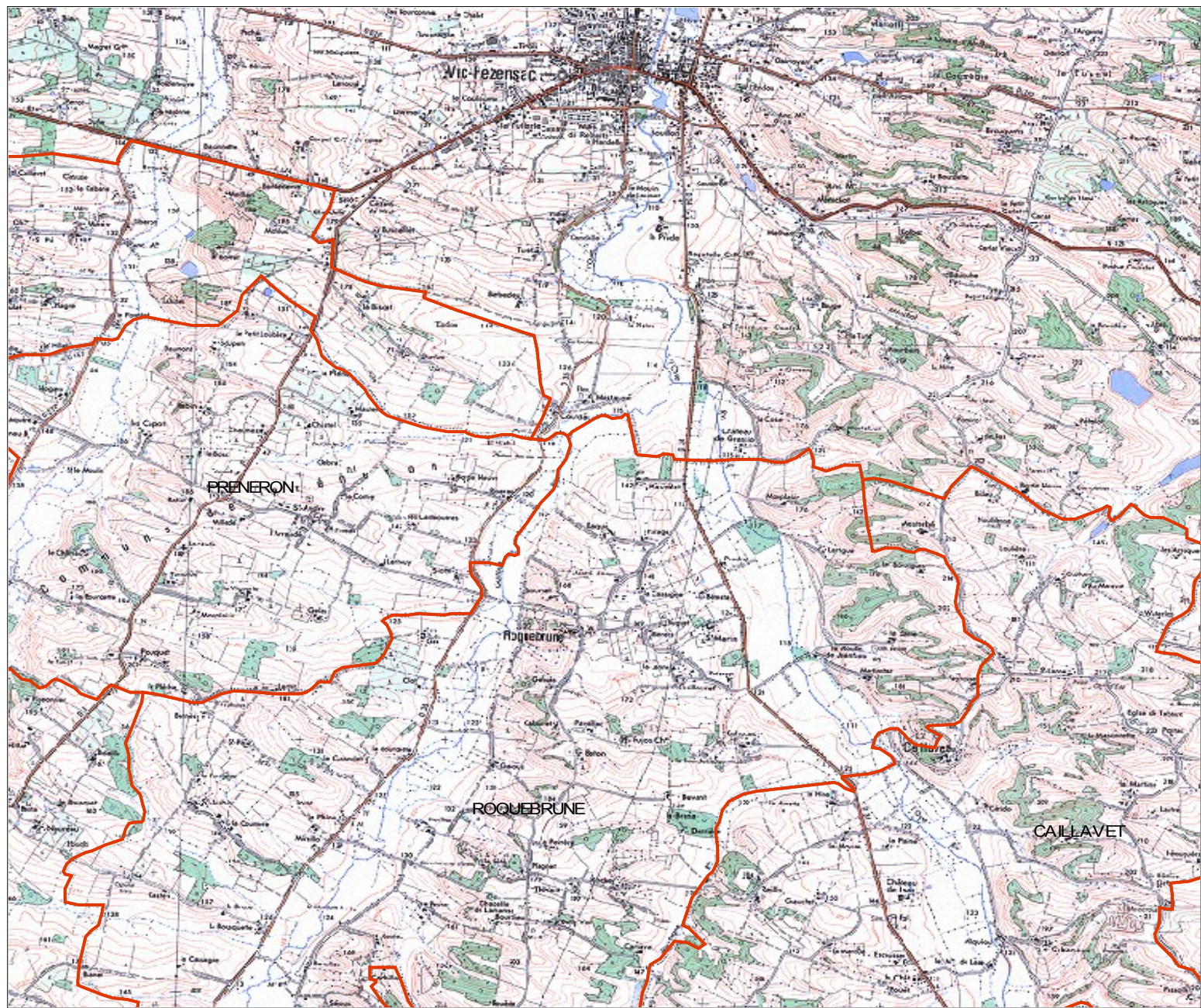
1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

Cette commune, située proche de VIC-FEZENSAC est desservie par les RD n° 34 et 35 , fait partie du canton de VIC-FEZENSAC et est limitrophe avec les communes de , VIC-FEZENSAC , PRENERON , BELMONT, TUDELLE , BAZIAN et CAILLAVET .

SITUATION

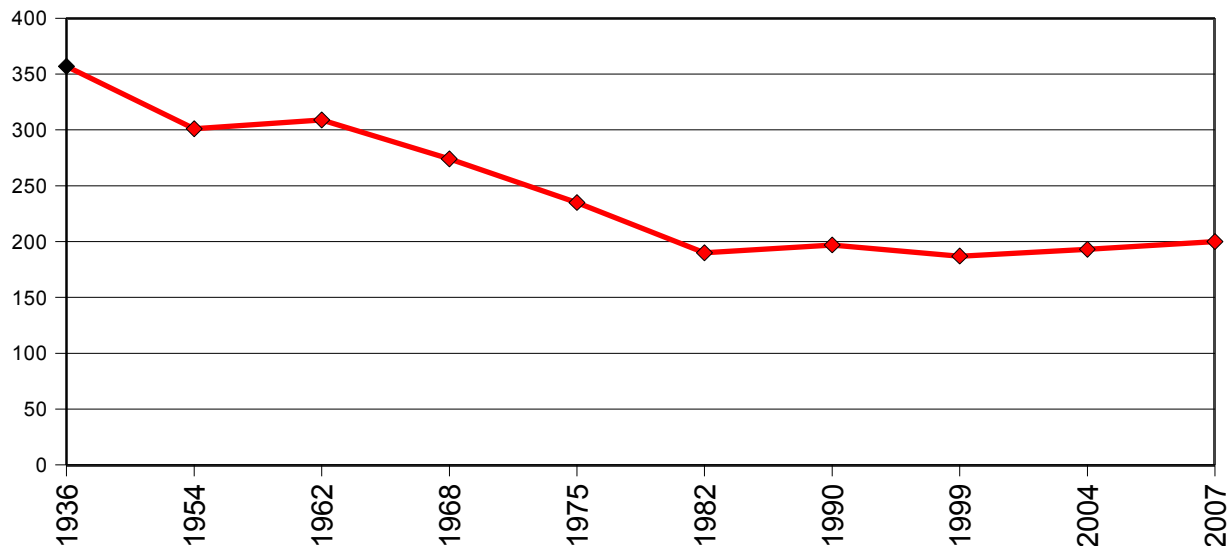


PLAN DE SITUATION



I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

Démographie



	1975	1982	1990	1999	2004	2007
Population sans doubles comptes	235	190	197	187	193	200

	1999/1990	1990/1982	1982/1975
Evolution en %	-5,1%	3,7%	-19,1%
Solde migratoire	10	10	-29
Solde naturel	-20	-3	-16

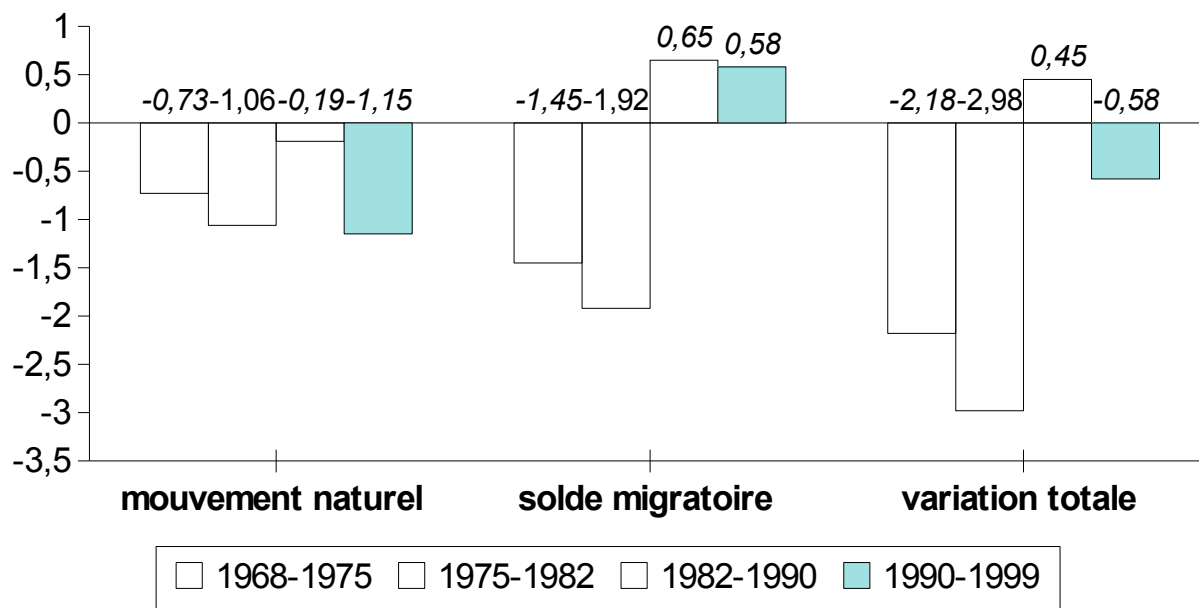
Population par classe d'âge	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-79 ans	80 ans et plus
	1999	35	34	55	55
En %	18,6%	18,1%	29,3%	29,3%	4,8%
1990	50	34	46	51	16
En %	25,4%	17,3%	23,4%	25,9%	8,1%

Commune de

Roquebrune

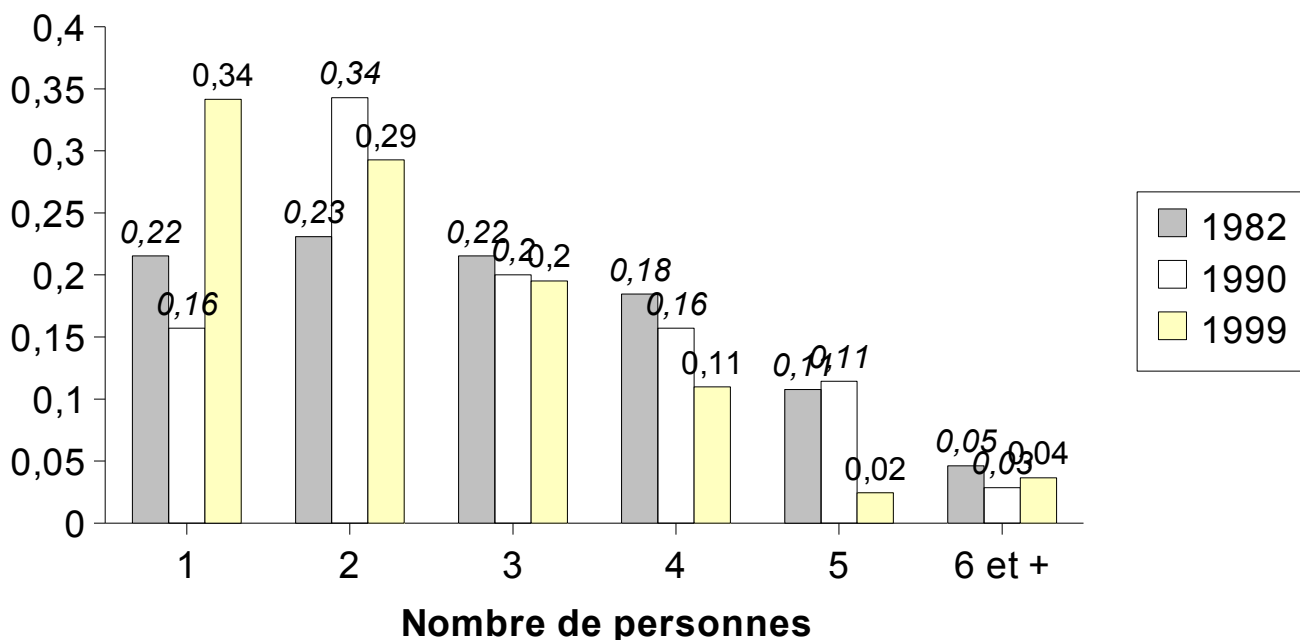
Sources : INSEE / RGP

Taux de variation annuels de la population

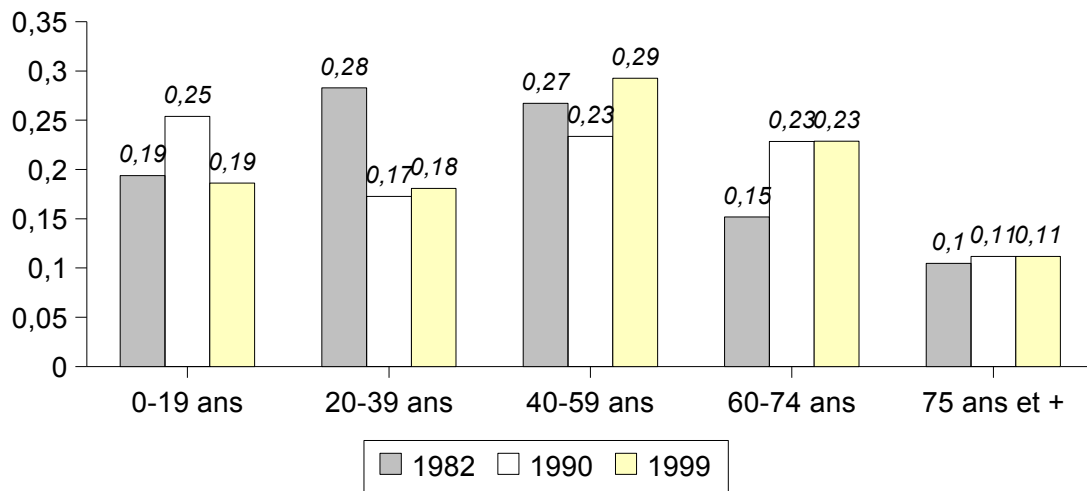


Composition de la population :

Composition des ménages



Évolution des âges

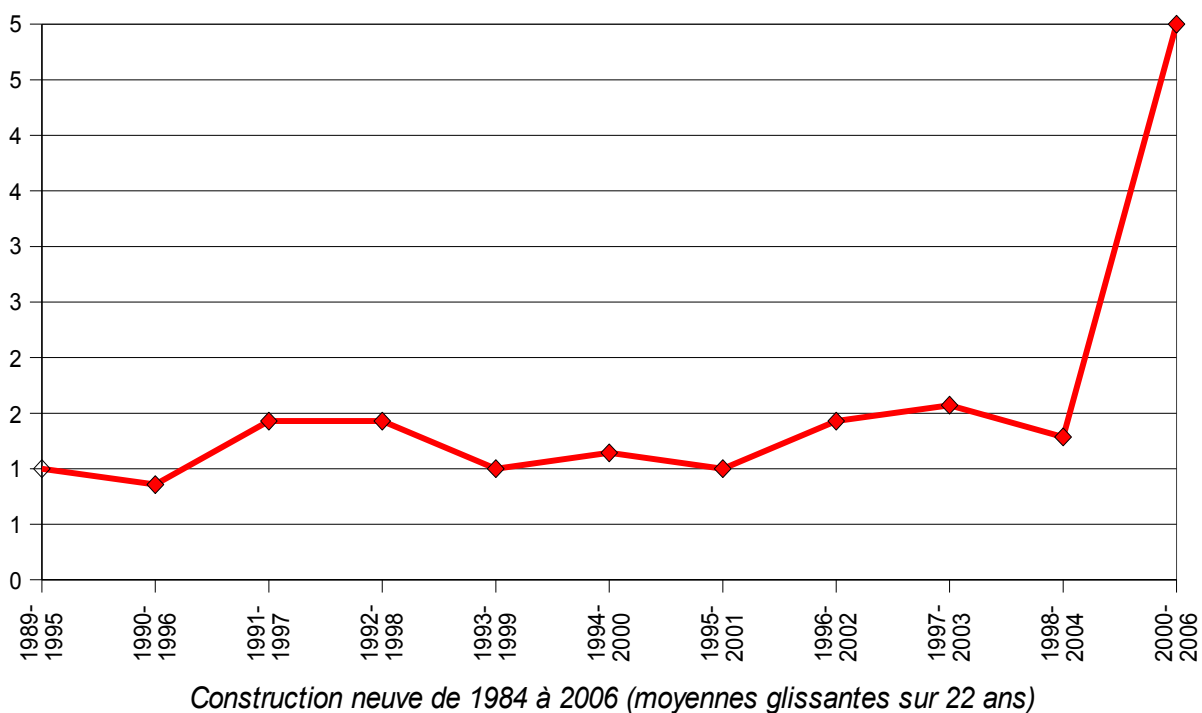


Logements et constructions :

Logements locatifs privés : 2 à 3

Existence de cinq gîtes ruraux / chambres d'hôtes

Logement



Construction neuve

2000/2006	2004	2003	2002	2001	2000
5	2	1	1	0	1
Individuel					
		2000-2004			
	Collectif	2			

Parc existant (RGP 99)

Ensemble du parc	1999	1990	Résidences secondaires	1999	1990
	112	92		23	17
			En % du parc	20,5%	18,5%
Résidences principales	1999	1990	Logements vacants	1999	1990
	80	70		9	5
En % du parc	71,4%	76,1%	En % du parc	8,0%	5,4%

Résidences principales

Statut d'occupation	Propriétaires occupants	Locataires non HLM	Locataires HLM	Occupants à titre gratuit	Meublés et hôtels
1999	71	5	0	6	0
En %	86,6%	6,1%	0,0%	7,3%	0,0%

Commune de

Roquebrune

Sources : INSEE / RGP
DDE/SITADEL

ECONOMIE

Agriculture

L'activité agricole reste prédominante , orientée principalement vers l'agriculture céréalière avec un peu d'élevage et de viticulture.

Autres activités

Artisans , tels que :

- Charpentiers (2)
- Chauffagiste / Sanitaire
- Ebénisterie / Menuiserie
- Artistes peintres

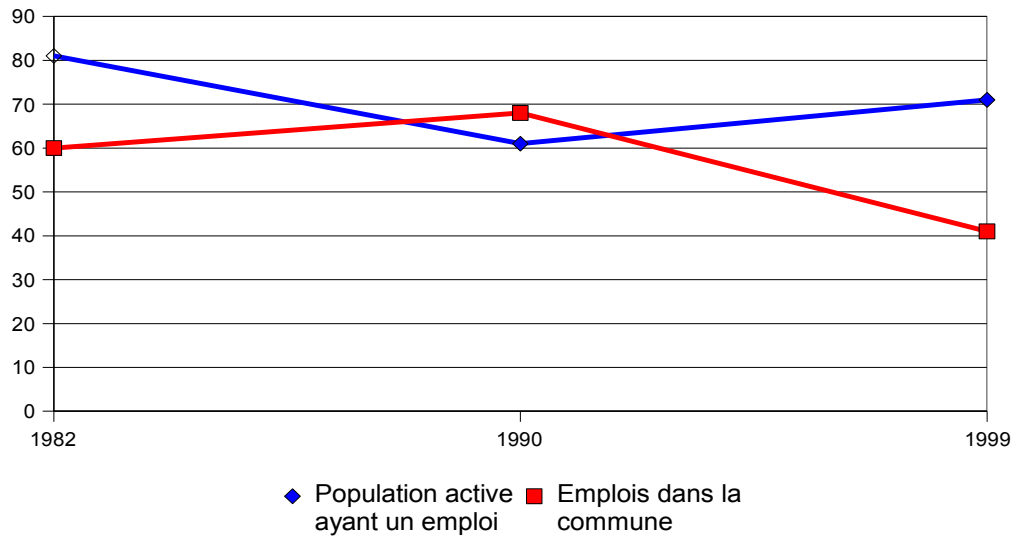
Bâtiments Publics

- Mairie
- Ecole
- Salle des Fêtes (Foyer)

Tourisme

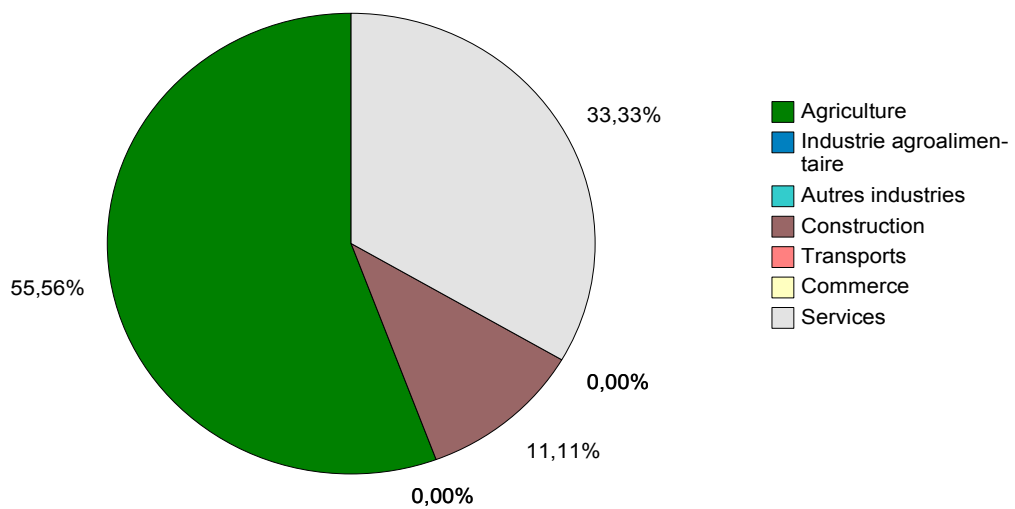
- Chemins de randonnées ,
- Visites de sites tels que Château de Pujos , Ancienne pile Gallo / Romaine , Chapelle de Lamans.....,
- Parcours de pêche .

Emploi



	1999	1990	1982
Population active ayant un emploi	71	61	81
Emplois dans la commune	41	68	60
<i>Dont emplois salariés</i>	14		

Emplois par secteurs d'activités en 1999



Commune de **Roquebrune**

Sources : INSEE / RGP

Sur le plan local:

- un temps partiel à la Mairie
- quatre emplois à l'école dont un à deux temps partiels
- six ouvriers environ en entreprise de charpente
- dix ouvriers environ en entreprise de chauffage/sanitaire

II - ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

II-1 LA MORPHOLOGIE DU SITE



Le territoire de la commune couvre 1841 hectares, composé d'espaces vallonnés et de vallées (l' Osse et la Guiroue) s'étageant de 117 mètres à 210 mètres d'altitude. Le village est situé sur un promontoire étroit qui domine la vallée de la Guiroue à l'Ouest et la vallée de l'Osse à l'Est.

Les boisements sont assez conséquents sur tout le territoire Communal .

La commune est traversée par les Routes Départementales n° 34 et 35 dans le sens Nord-Sud lesquelles convergent au Nord , à Vic-Fezensac et assurent la liaison , au Sud , vers Montesquiou , pour la RD n° 34 et Bassoues , pour la RD n°35 .

Le reste du territoire est desservi par des voies Communales.

L' OCCUPATION DU SOL

Le village constitue l' espace essentiel d'habitat regroupé avec des extensions mesurées au Nord/Nord-Est et au Sud/Sud-Est.

Le renforcement du hameau de "Rouché "constituera également un habitat regroupé proche du village.

II-2 VOLET PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL



Vue générale du Village à partir d'une crête Sud/Ouest



Vue générale Côté Est



Vue générale Côté Nord-Est



Vue générale côté Sud



Vue générale Glacis Sud-Ouest à protéger



Entrée Nord



Entrée Sud



Vue depuis le Village ; habitations au Nord et espace à protéger en premier plan





Espace à protéger en premier plan



III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

LE PATRIMOINE

- Ancien village fortifié,
- Château de Pujos du 16^e siècle,(immeuble inscrit sur la liste des Monuments Historiques)
- Château de Roquebrune , du 16^e siècle,
- Ruines du Château Féodal du Cos ,
- Eglise du Village ,
- Eglise Romane de Lamans ,
- Chapelle de Saint-Jean ,
- Pile Gallo/Romaine de la Montjoie, (immeuble inscrit sur la liste des Monuments Historiques)

LES SERVICES

***internes**

- Mairie
- Ecole

***externes**

- Préfecture de Auch,
 - Trésorerie de Vic-Fezensac,
 - Secours à Vic-Fezensac,
 - Médico-Social , Hôpital/Hospice et Maison de Retraite à Vic-Fezensac,
 - Equipement , Unité Territoriale de Nogaro,
 - La Poste , bureau de Vic-Fezensac,
 - Gendarmerie de Vic-Fezensac,
 - Routes Départementales : centre d'exploitation de Vic-Fezensac,
 - Sport ,Culture ,Loisirs à Vic-Fezensac.....
- **Communauté de Communes Artagnan en Fezensac**, qui a en charge la voirie d'intérêt communautaire qui représente 10% de la voirie communale , contrôle de l'assainissement autonome par l'intermédiaire du SPANC (service public d'assainissement non collectif) de Vic-Fezensac , les activités artisanales et industrielles.

LES EQUIPEMENTS

- Salle des Fêtes (foyer).

LES RESEAUX TECHNIQUES

➤ **Elimination des déchets**

La commune adhère au SICTOM N° 2 de Condom.

➤ **Eau potable-assainissement**

La commune fait partie du SIDEAU de Vic-Fezensac.

La Commune a réalisé un schéma d'assainissement définissant les zones d'assainissement individuel et/ou collectif ainsi que les filières autonomes de traitement des eaux usées dans les secteurs constructibles de la Carte Communale et autres secteurs retenus par la Collectivité et le Bureau d'études .

Electricité : Syndicat Départemental d'Electrification du Gers (SDEG)

Assainissement individuel : SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) , Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.

Voirie (voirie communale autre que la voirie d'intérêt communautaire) : SIVU de Vic-Fezensac .

LES TRANSPORTS

Ecole Maternelle à Roquebrune qui regroupe huit autres communes pour un total de 26 élèves.

Il existe des circuits de transport scolaire gérés par le Conseil Général du Gers , sur ce territoire.

Ramassage scolaire sécurisé au village.

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

I-LÉS SERVITUDES ET CONTRAINTES

I-1-Servitudes

- Protection des Monuments Historiques
Immeubles inscrits:

*Pile Gallo/Romaine dite " La Montjoie ",

*Château de Pujos ; façades et toitures , escalier à vis , les deux cheminées d'origine au rez de chaussée et au premier étage ,

- Canalisations de distribution et transport de gaz , canalisations DN400 Lussagnet-Lias-Léguevin et DN 600 Lupiac -Lussan
- Electricité, établissement des canalisations électriques ; ligne 63 kv Louslitges-Vic-Fezensac; servitudes d'ancrage , d'appui , de passage , d'élagage et d'abattage d'arbres.
- Mouvements de terrains de type retrait-gonflement des argiles (règles constructives à mettre en œuvre pour les constructions).Plan de prévention des risques relatif au Retrait et Gonflement des argiles approuvé par arrêté Préfectoral du 16/05/2007 qui définit un risque moyen sur l'ensemble du territoire.
- Télécommunications , centres émission , réception , obstacles
Faisceau Hertzien de GAZAX ET BACCARISSE CCT 032.22.007 à Vic-Fezensac CCT 032.22.008.
France Télécom -Direction Régionale de Tarbes
- Relations Aériennes , Zones hors dégagement , installations particulières
Servitudes Aériennes à l'extérieur des zones de dégagement

I-2-Contraintes

- Forêt Domaniale d'Armagnac : canton de Vic-Roquebrune.
- Risques Naturels ; Risques d'inondations de l'Osse et de la Guiroue
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ; Vallée de la Guiroue et côteaux (n°525)

II - LES ENJEUX

- Faire face à une certaine pression foncière , certes mesurée , par le fait de nombreuses demandes de CU sur ces derniers mois et la délivrance de 4 à 5 permis de construire entre 2000 et 2006.
- Permettre une meilleure approche du développement de l'urbanisation sur le territoire communal ,
- Permettre un développement harmonieux de l'accueil de population,
- Offrir des possibilités d'extension des zones constructibles autour du village et conforter de façon limitative le Hameau de "Rouché ", sachant que celui-ci n'est pas suffisamment desservi en eau potable.

III - CHOIX DU ZONAGE

secteur	Superficie totale (hectares)
Zone ZC1 du Village	1.10 ha
Zones ZC2 du Village	11,10 ha
Zone ZC2 " de Rouché "	0. 88 ha

Total..... 13. 08 ha

Le reste du territoire correspond pour l'essentiel à la zone agricole ou devant rester naturelle, intitulée ZN et ZNi pour les secteurs inondables.

Tableau récapitulatif des possibilités d'urbanisation par site

Site	Potentiel à court terme	Potentiel à plus long terme	Opportunité d'opération groupée	Intérêt
Village	35-40	potentiel vers le Nord et l'Est	lots de parcelles au Nord et à l'Est	***
Hameau de Rouché	néant	réhabilitation du bâti existant	néant	

Conclusion

Sur l'ensemble des sites précédemment décrits, la commune a la possibilité d'accueillir entre 35 et 40 habitations supplémentaires, soit environ 85 à 100 habitants de plus.

IV - INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Préconisations

Il convient de rester vigilant sur la qualité des futures opérations sur le versant Sud du village (création de voirie, implantation et orientation des maisons). Ce développement en épaisseur du village doit faire l'objet d'un aménagement qualitatif afin de ne pas dénaturer la structure urbaine et la silhouette du village (castelnau-rue typique).

Par ailleurs, la plantation d'une haie champêtre en limite des parcelles 433 et 529, le long de la voie communale, serait souhaitable et favoriserait l'intégration paysagère du nouveau quartier (accompagnement du virage et découverte du village par l'entrée Nord).

Les glacis Nord et Sud devront être protégés afin de ne pas dénaturer l'architecture du vieux village. Des constructions dans ces secteurs contribueraient à porter atteinte à l'environnement immédiat du village.

Dispositions générales

La concentration des zones constructibles autour du village et du hameau " de Rouché "limitera l'impact sur les paysages et les espaces agricoles.

Les bois des particuliers, ne relevant pas du régime forestier, de plus de 4 hectares ou faisant partie d'un bois de plus de 4 hectares, ainsi que les bois relevant des collectivités et de certaines personnes publiques (quelle que soit la surface à défricher) sont soumis à autorisation de défrichement.

Deux zones inondables ont été prises en compte au niveau de l'Osse et de La Guiroue pour intégrer les risques naturels , la protection et la qualité des eaux.

Egalement , mise en évidence de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique , Faunistique et Floristique (ZNIEFF)lesquelles sont très éloignées des zones constructibles de la Carte Communale .

V- SECURITE

Accessibilité et défense extérieure contre l'incendie

Sur le territoire Communal , l'accessibilité et la voirie , ainsi que la défense extérieure contre l'incendie devront être conformes à la réglementation en vigueur.

Accès sur Voies Communales

Ils seront réalisés suivant les normes de sécurité en vigueur et conformément aux prescriptions édictées par la Commune.

Cette étude résulte d'une analyse territoriale qui a intégré le volet paysager et environnemental , sur le territoire étudié en concertation avec le CAUE du Gers.

VI - VUE EN RELIEF DU TERRITOIRE COMMUNAL
AVEC ZONAGE PROJETE

